

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1713

présenté par
Mme Genevard

ARTICLE 18

Compléter l'alinéa 11 par la phrase suivante :

« Il veille à l'utilisation de leurs échantillons et au traitement de leurs données à caractère personnel associé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient que ce décret veille aussi à l'utilisation de leurs échantillons et au traitement de leurs données à caractère personnel associé.